

Réf: Dossier N° 128470

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « DIVINE TERRE »

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY AKOUEDO
EXTENSION SUD- EST ET SON ADDITIF, Lot 888, Ilot 83

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 20/06/2022 , et enregistrés au CEPICI le 28/07/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « DIVINE TERRE »

Objet :

- Consulting,
- Montage de dossiers pour acquisition de terrains industriels,
- Aménagements fonciers,
- Lotissements.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY AKOUEDO
EXTENSION SUD- EST ET SON ADDITIF, Lot 888, Ilot 83

Dirigeant(s) : M KOUACO N'GORAN ARISTIDE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-06837 du 28/07/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°34304/GTCA/RC/2022 du 28/07/2022

